



**COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 20 SEPTEMBRE 2011**

**N°LOING LUNAIN-05-2011**

**FÉDÉRATION DE PÊCHE DE SEINE ET MARNE**

**LIEU :** MAIRIE DE NEMOURS

**RÉDIGÉ LE :** 27 SEPTEMBRE 2011

**RÉDIGÉ PAR :** Mademoiselle PINON Marie Pierre, Mademoiselle DESHAYES Adeline

**PERSONNES PRÉSENTES :**

- Monsieur Philippe RONSSIN, Sous préfet de Fontainebleau
- Mademoiselle Nathalie DURIEUX, Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne
- Monsieur Gérard BALLAND, Maire de Nonville
- Monsieur Patrick BILLARD, Maire d'Épisy
- Monsieur Jean Claude BOIXIERE, Président du Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du Loing
- Monsieur Roger BOUCHAIB, Adjoint au maire de Château Landon
- Madame Laurence CHADENET, Mairie de Moncourt Fromonville
- Monsieur Alain COQUELET, Président du syndicat du Haut Lunain
- Monsieur Michel COTTON, Vice Président de la Fédération de pêche de Seine et Marne, Représentant du syndicat du Betz
- Monsieur Yvon DELISLE, Mairie de Saint Mammès
- Mademoiselle Chloé DORDONNAT, Conseil Général de Seine et Marne
- Monsieur François GANIVET, VNF, Subdivision navigation Montargis
- Monsieur Daniel GUIDOUX, Vice président du SIAGL
- Madame Claude HURTAULT, Maire de Lorrez le Boccage Préaux
- Monsieur Stéphane JACHET, CC Moret Seine et Loing
- Mademoiselle DESHAYES Adeline, Chargée de mission Natura 2000, Fédération de pêche de Seine et Marne
- Mademoiselle PINON Marie Pierre, Chef de projets du pôle environnement, fédération de pêche de Seine et Marne
- Monsieur Marc LAPORTE, Centre Régional de la Propriété Forestière de Seine et Marne
- Monsieur Daniel LEROY, Maire adjoint Bourron Marlotte
- Monsieur Marc NICOT, VNF, Canal du Loing, Subdivision navigation Montargis
- Monsieur Jimmy MARIATTE, ONEMA SD 77
- Monsieur Olivier PATRIMONIO, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île de France
- Monsieur Gérard PATTYN, Maire de Treuzy Levelay

Fédération de pêche de Seine et Marne  
Opérateur du site Natura 2000  
Mademoiselle PINON Marie-Pierre  
Mademoiselle DESHAYES Adeline  
13 rue des Fossés  
77000 MELUN  
☎ 01 64 39 03 08 / 06 80 06 79 14  
☎ 01 64 10 34 85  
✉ fed.peche77@wanadoo.fr



- Monsieur Maurice PIROU, CG 77 – DEE – EDATER
- Monsieur Gilles REVERCHON, Fami parc
- Monsieur Roland RODDE, DDT 77 – SEPR – PFCPMN
- Monsieur Raphaël TREMBLEAU, CRPF 77
- Monsieur Michel VARLET, Vice président CC Gâtinais Val du Loing
- Mademoiselle Caroline BOURGEOIS, CODERANDO 77
- Madame Françoise LACROUTE, Office du tourisme de Nemours
- Madame Patricia LARREY, Mairie de Nemours
- Mademoiselle Marguerite Marie LARROQUE, Eau de Paris
- Madame Nathalie SERRES PAYLOT, Mairie de Villemer

#### PERSONNES EXCUSÉES

- Monsieur Jean ALLARDI, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Monsieur Gérard ARNAL, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Monsieur Christophe PARISOT, Seine et Marne environnement
- Monsieur Stanislas LAMARCHE, chef du SD ONEMA 77
- Monsieur Léopold SARTEAU, Président de la Fédération de pêche de Seine et Marne
- Mademoiselle Marion LAPRUN, Chargée de mission Association des Naturalistes de la Vallée du Loing
- Monsieur BARNAY Olivier, Chambre d'Agriculture 77
- Monsieur SOTTEAU Christophe, CA 77
- Mademoiselle Elodie SEGUIN, Société Nationale de Protection de la Nature
- Madame Edwige BOUTARIN, Mairie d'Ecuelles

#### OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- Présentation des conclusions du diagnostic écologique ;
- Présentation du diagnostic socio-économique ;
- Définition des enjeux et objectifs de conservation ;
- Présentation des mesures contractuelles pouvant être mobilisés sur le site ;
- Présentation d'un exemple de panneau d'exposition Natura 2000.

#### 1. RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION

La présentation est jointe au document.

#### 2. RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

##### ÉTIAGE

Q - Monsieur le sous préfet demande des précisions sur l'état des rivières (étiages, assecs,...) suites aux périodes de sécheresse du printemps et de l'été.

R - La fédération de pêche n'a pas préparé de bilan, il est cependant possible d'ajouter au compte rendu le bulletin hydrologique de juillet et août.



R - Monsieur COTTON précise qu'il a constaté des étiages sur le Betz.

R - L'ONEMA dispose d'un réseau de suivi Réseau d'Observation de Crise d'Assecs (ROCA), une demande d'information lui sera transmise afin de savoir si des assecs ont été observés.

#### CHASSE

Q - La présentation indique qu'il n'y a qu'une seule société de chasse, or il y en a beaucoup plus.

R - La fédération de pêche va vérifier les données et corriger les informations dans le DOCOB.

#### CANOË KAYAK

Q - Il y a plus de 2 loueurs de canoë kayak. Les élus présents signalent qu'il y en aurait au moins 7, dont 5 situées au niveau de Moret et de Nonville.

R - La fédération de pêche va mettre les données à jours. Elle va transmettre par mail une demande aux communes courant octobre, afin d'identifier l'ensemble des loueurs sur le site. Il existe une charte en cours de rédaction pour les loueurs de canoë kayak. *(La CCMSL nous a depuis transmis les coordonnées de 5 sociétés se situant sur des communes du site ou à l'extérieur et qui ont leurs parcours qui se terminent à Moret. La fédération précise également qu'elle enverra un questionnaire à ces sociétés afin d'apporter des informations complémentaires et d'enrichir le diagnostic socio économique (parcours, période d'ouverture, nombre approximatif de loueurs dans l'année...)).*

#### CAPTAGE D'EAU POTABLE ET DUP

Q - Monsieur Boixière souhaite que le DOCOB fasse figurer l'ensemble des captages d'eau potable avec les DUP existantes.

R - La fédération de pêche précise que les informations figureront dans le DOCOB. Eau de Paris précise qu'elle partage aussi cette équité de présentation. Il est aussi évoqué la possibilité de prendre un arrêté préfectoral afin de réglementer les usages sur le Loing.

#### PÊCHE PRIVÉE

Q - Il est indiqué qu'il existe plus d'associations de pêche privée que celle existant sur le Lunain.

R - Suite aux entretiens menés par la fédération de pêche avec chaque commune du site, il ressortait qu'il existait qu'une société de pêche sur le Lunain. Elle demandera à nouveau les informations aux communes dans un questionnaire qui leur sera transmis par mail courant octobre.

#### ASSAINISSEMENT ET EAU PLUVIAL

La commune de Treuzy Levelay indique que sa commune ne dispose pas d'assainissement collectif, mais qu'elle fait réhabiliter des assainissements autonomes.

Q - La présentation indique que les eaux usées domestiques figurent comme facteur de perturbation mais pas les eaux pluviales.

R - La fédération de pêche indique que les informations liées au réseau d'eau pluvial et les perturbations que ces eaux peuvent engendrer figureront dans le DOCOB.

#### ESPÈCES « INVASIVES »

La commune de Treuzy-Levelay indique que des Grenouilles taureau ont été observées sur le Lunain par l'ONEMA et qu'un piégeur agréé en a aussi capturé.

La fédération de pêche va contacter l'ONEMA pour avoir la date et le lieu précis de cette observation et demande à la commune de lui communiquer aussi ces précisions afin de pouvoir en tenir compte dans le DOCOB.

La commune d'Épisy signale aussi la présence de la Tortue de Floride. La fédération de pêche souhaite aussi que celle ci lui communique le lieu et la date de l'observation, ainsi que le nom de la personne ayant fait l'observation.

#### OUVRAGE / MOULINS

Q - Les ouvrages sont présents sur le lit mineur des rivières depuis longtemps, peut on encore considérer qu'ils constituent un problème ?

R - La fédération de pêche explique qu'effectivement les ouvrages sont présents depuis longtemps, en tout cas les moulins, pas les autres seuils. Ces ouvrages bien qu'installés depuis longtemps constituent toujours une altération du milieu aquatique



(continuité écologique, destruction des habitats des espèces de la directive en amont des ouvrages dans le remous). Les ouvrages induisent ce que l'on appelle un glissement typologique des espèces piscicoles. Ainsi sur des rivières où l'on devrait avoir des eaux courantes avec les espèces piscicoles qui y sont inféodées, on trouve des milieux lents avec des espèces préférant les eaux chaudes peu oxygénées. Les pêches électriques ont permis de mettre en évidence une isolation des populations et une altération de la densité des populations piscicoles. Les ouvrages ne sont pas responsables de toutes les altérations du milieu, mais ils ont un impact sur les habitats et les déplacements.

Q – L'ouverture des ouvrages ne peut t'il pas suffire ?

R – L'ouverture hivernale des ouvrages représente une amélioration de la situation mais ne constitue pas une action de restauration de la continuité écologique au sens propre.

Q – La continuité écologique est elle envisagée sur le Moulin Rouge ?

R – VNF explique que dans le cadre de la modernisation du réseau et de son amélioration, VNF envisage effectivement ce type d'aménagement. Ce projet de restauration de la continuité écologique et sédimentaire ne se réalisera qu'à moyen terme.

R – Le SIAGL informe également qu'une étude sur la continuité écologique et sédimentaire du Loing a été lancée cette année et est en cours de réalisation.

Q – Peut on envisager de signer des contrats Natura 2000 et des contrats autres dès maintenant ?

R – Il n'est pas possible actuellement de le faire. Les contrats N2000 ne peuvent être mis en place qu'après l'approbation du DOCOB. Dans le cas des ouvrages, selon que la continuité écologique est une obligation réglementaire ou non, les types de contrats seront différents. En effet, des subventions de l'Etat/Europe ne pourront financer des travaux rendus obligatoires par d'autres réglementations.

### NATURA 2000 ET LES PLU

Q – Quel est l'impact de Natura 2000 sur les PLU ?

R – On ne peut pas parler d'impact proprement dit. Les PLU doivent tenir compte de Natura 2000. Ils doivent contenir une évaluation environnementale et estimer l'incidence des travaux / aménagements prévus dans le document d'urbanisme sur les espèces et habitats désignés sur le site Natura 2000.

### MAËT ET AGRICULTURE

Q – La fauche tardive des prés n'est pas intéressante en termes de valeur agronomique. L'agriculteur va perdre en rendement.

R – Effectivement les produits de la fauche tardive ont une moins bonne valeur agronomique. La fauche tardive est mise en place pour favoriser le maintien d'un habitat communautaire. Cette mesure est élaborée en concertation et collaboration avec la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne. Si un agriculteur réalise ce genre de fauche, après avoir volontairement signé une MAËt, une contrepartie financière lui sera attribué pour compenser les pertes agronomiques.

Q – Le maire d'Épisy souhaite que l'on n'utilise pas le terme « d'agriculture intensive » dans le DOCOB, cela ne reflète pas la situation actuelle. Les exploitants mettent en place une agriculture raisonnée.

R – La fédération de pêche souhaite maintenir cette terminologie. La Brie et la Beauce sont des régions où l'agriculture céréalière dite intensive est pratiquée. Il s'agit d'avoir des productions importantes de céréales et autres produits agricoles. La Brie n'est pas le lieu d'une agriculture extensive selon les données INSEE, DRIAFF et ministérielles. Le terme peut être expliqué dans le glossaire, mais il n'est pas envisagé de l'enlever. Ce terme fait parti du diagnostic socio économique.

### CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Q – Le diagnostic écologique du site est réalisé à un instant t, mais comment tenir compte des changements climatiques.

R – Il est difficile de connaître les changements climatiques sur le site, même en travaillant au GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique). Il est rappelé également que le suivi des espèces, des habitats naturels et de leur état de conservation, est un des objectifs du DOCOB, qui entre dans le cadre de l'animation après validation du DOCOB.

### COMMUNICATION

Les panneaux de communication tous public (scolaire, adultes) vont être élaborés. Les panneaux réalisés pour le site Natura 2000 du Dragon sont présentés afin de montrer à quoi ils vont ressembler. Il est possible de faire une dizaine de panneaux



de taille plus réduite que ceux sur le Dragon et sur des thèmes plus spécifiques. Un projet de panneaux sera transmis pour valider les thèmes. Cette exposition est à vocation itinérante et pourra être utilisée par les mairies et par tout autre acteur dans le cadre d'animation grand public ou scolaire. Les élus demandent des actions de sensibilisation à l'environnement.

### 3. RELEVÉ DE DÉCISION

- Le Comité de pilotage de validation est envisagé pour mi décembre ;
- Le Comité technique restreint pour la rédaction des mesures se tiendra le 20 octobre prochain (après-midi) ;
- Réalisation de panneaux ;
- Organisation d'une sortie de terrain (Loing et Lunain) afin de faire découvrir le site aux membres du comité de pilotage.